

2019.07-31-01

Communauté de Communes
Avre Luce Noye



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 49
· dont suppléés : 6
Membres représentés : 11
Votants : 60
Date de la convocation
25 juillet 2019

Secrétaire de séance :
Marie-Gabrielle HALL

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 31 juillet à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Morisel, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MICHELIN (suppléante de M. LECONTE), PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, ROUX, PETIT, NANSOT
Messieurs AUBRY, AMARA, DURAND, COTTARD, DESROUSSEUX, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, BINET, PALLIER, CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VERMEIL, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, M. LEFEVRE (suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DAIGNY de Mme MAILLART, Mme MARCEL de M. BARRE, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, M. LEVASSEUR de M. HEBERT, M. DRAGONNE de M. CARON, M. JUBERT de M. HENNEBERT, M. BEAUMONT de Mme FLAMANT, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. GAUMONT de Mme LEFEBVRE, Mme ROUX de M. REMY, M. MOURIER de M. LEROY

● Absent(e)s :

Madame MARSEILLE,
Messieurs FRANCELLE, POTTIER, VAN GOETHEM, PICARD, BIECKENS, LOGEART

● Excusé(e)s :

Mesdames MAILLART, ATTAGNANT, FLAMANT, BLONDEL, LEFEBVRE
Messieurs BARRE, DOUCHET, HEBERT, SURHOMME, CARON, HENNEBERT, REMY, CLEMENT, LEROY

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES A AILLY SUR NOYE

RAPPORT DE Monsieur Dominique LAMOTTE Vice-Président chargé des Finances

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 07 mai 2019, relative au vote des budgets primitifs 2019,

Vu la lettre du 11 juin 2019, par laquelle la Préfète de la Somme a saisi la Chambre Régionale des Comptes en application de l'article L.1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au motif que le budget annexe « Zone d'activités » 2019 de la CCALN n'a pas été voté en équilibre réel,

Vu la notification de cette saisine à la CCALN par courrier daté du 12 juin 2019,

Vu l'Avis n° 2019-0179 du 9 juillet 2019 ci-joint, notifié à la CCALN le 18 juillet 2019,

Considérant la possibilité pour la CCALN de prendre en compte les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire, par la prise d'une nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, dans un délai d'un mois à compter de la réception dudit avis,

La Chambre Régionale des Comptes a constaté « que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Primitif annexe « Zone d'activités » 2019 ont été votées en équilibre à hauteur respectivement de : 230 051 € et de 1 190 540.65 € ; que cependant, apparaît en recettes d'investissement de 809 124 € qui figurait déjà dans les budgets des deux exercices précédents ; l'évaluation de cette inscription n'apparaît pas suffisamment étayée pour garantir l'équilibre de la section d'investissement »

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 01/08/2019
ID : 080-200070969-20190731-2019073101-DE

La Chambre Régionale des Comptes ayant considéré que :

- le compte administratif 2018 était conforme au compte de gestion 2018,
- la reprise des résultats 2018 et leur affectation au BP 2019 n'avait pas lieu d'être modifiées,
- les restes à réaliser, les dépenses et les recettes inscrits en section d'investissement au BP 2019 apparaissaient sincères, hormis l'emprunt de 809 124 €
- l'ensemble des dépenses et des recettes inscrites en section de fonctionnement étaient sincères,

Considérant que les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire proposées par la Chambre Régionale des Comptes, résident dans la contraction d'un emprunt de 810 000 € auprès d'un établissement bancaire, avant le 31 décembre 2019 et qu'en conséquences, la section d'investissement présente un suréquilibre pour un montant de 1 191 416 € en recettes et 1 189 612 € en dépenses ; que la section de fonctionnement se présente en équilibre pour un montant de 230 051 € en dépenses et en recettes ;

Après en avoir délibéré à la majorité,

(Pour : 44, Contre : 3 : Mme Michelin, Messieurs Levasseur et Ricard), Abstentions : 13 : Mesdames Blin, Flamant, Saint-Quentin, Prévost, Messieurs Amara, Beaumont, Caron, Depret, Dragonne, Durand, Heyman, Peltiez, Van Ooteghem)

le Conseil Communautaire :

- › Vote un BP 2019 **Budget annexe Zone d'activités à Ailly sur Noye** qui s'équilibre à hauteur de : **230 051 € en Fonctionnement** et qui présente un suréquilibre en section d'Investissement, pour un montant de **1 191 416 € en recettes et de 1 189 612 € en dépenses**, conformément aux tableaux annexés à l'Avis n° 2019-0179 de la Chambre Régionale des Comptes et aux documents ci-joints,
- › Engage la CCALN à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire, pour un montant de 810 000 € avant le 31 décembre 2019,
- › Engage la CCALN à transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat et à la Chambre Régionale des Comptes dans un délai de huit jours,
- › Autorise le Président et le Vice-Président chargé des Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

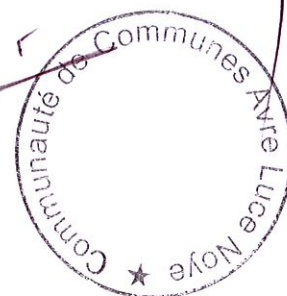
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 31 juillet 2019

à MORISEL

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/08/2019
Affiché le